



**Fédération de la Santé et de l'Action Sociale  
(FSAS-CGTG)**

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre  
0690.28.19.86

[fsas.cgtg@laposte.net](mailto:fsas.cgtg@laposte.net) - [secretariatfsas@gmx.com](mailto:secretariatfsas@gmx.com)

[www.veyatifsascgtg.org](http://www.veyatifsascgtg.org)  
Siret : 798 550 497 000 19



## Communiqué Fédéral de Presse – 29 Septembre 2022

### PROCES DE NOTRE CAMARADE Marcelline DESSOUT !

Ce Jeudi 29 Septembre 2022, notre camarade et secrétaire de section syndicale FSAS-CGTG du Centre Hospitalier Louis-Constant FEMING à Saint-Martin - Marcelline DESSOUT - était convoquée, devant le tribunal de Saint-Martin, pour entrave à la circulation.

Nous rappelons succinctement les faits :

Nos camarades de la section, appuyés d'une large majorité du personnel du C.H.L.C.F., étaient en grève contre l'application de l'obligation vaccinale-COVID dès la mi-septembre 2021 à l'appel de la FSAS-CGTG. Le piquet de grève était tenu sur une voie privée donnant accès au Centre Hospitalier, par le bas, au personnel, à certaines ambulances et aux livreurs. Les camarades n'ont jamais interdit l'entrée aux urgences.

Le 27 Septembre, notre camarade a été arrêtée sur le piquet et conduite manu militari à la gendarmerie. Mais nous rappelons, aussi, que la Direction de l'Hôpital refusait de reconnaître la légitimité du préavis de grève et il nous a fallu lui rappeler la notion de délit d'entrave pour que cela cesse et calmer les esprits.

C'est dans ce contexte, où le personnel en grève était déjà très remonté contre l'application de la loi du 05 Août 2021, que la camarade a été interpellée et a reçu, instantanément, un soutien populaire et massif. **Il faut avoir en tête que, par ailleurs, notre camarade est très investie dans la société saint-martinoise.** Après cette arrestation, notre camarade a eu droit à un rappel à la loi avec interdiction de se retrouver sur le piquet.

Mais c'est six mois plus-tard qu'elle sera, à nouveau, entendue sur le fait qu'elle n'aurait pas respecté le rappel à loi, d'où sa comparution de ce jour. L'excellente plaidoirie de notre avocate, Maître TILLARD, a fait la démonstration de la faiblesse de l'accusation et le délibéré est prévu pour le 10 Novembre prochain.

La FSAS-CGTG n'a aucun doute sur l'issue de cette affaire qui n'a pas lieu d'être, si ce n'est pour maintenir une pression sur l'action syndicale, et soutient fermement sa vaillante camarade Marcelline.

**Le combat continue ! The fight goes on !**

Le secrétaire Général,



Philippe BELAIR

Basse-Terre, le 29 Septembre 2022